

## Les structures inaccusatives en français médiéval<sup>®</sup>

Monique Dufresne

Département d'études françaises, Université Queen's, Kingston, Canada  
dufresne@queensu.ca

Fernande Dupuis

Département de linguistique, Université du Québec à Montréal, Montréal, Canada  
dupuis.frenande@uqam.ca

### 1 Introduction

De nombreux travaux, dont ceux menés dans le cadre de la grammaire générative, reconnaissent qu'il existe deux classes de structures intransitives : les inaccusatives et les inergatives. La principale caractéristique des inaccusatives réside dans le fait que les verbes qui entrent dans cette construction ne possèdent pas d'argument externe et que tous leurs arguments sont internes au syntagme verbal (VP), le sujet est alors dérivé et provient de la position de l'objet, tel qu'illustré en (1) :

- (1) [<sub>VP</sub> sont arrivés trois hommes]

La construction inaccusative implique une classe particulière de verbes intransitifs : *aller*, *arriver*, *venir*... En français moderne, ces constructions se caractérisent entre autres par l'utilisation de l'auxiliaire *être* aux temps composés et par leur capacité à former des constructions impersonnelles, alors que les inergatives se conjuguent avec *avoir* et permettent difficilement les constructions impersonnelles<sup>1</sup>. C'est ce qu'illustrent les exemples en (2) et en (3). Il est à noter que l'exemple (2a) est dérivé à partir de la structure en (1) :

- (2) a. Trois hommes sont arrivés. (= verbe inaccusatif)  
b. Il est arrivé trois hommes
- (3) a. Des étudiantes ont couru. (= verbe inergatif)  
b. \*Il a couru des étudiantes.

Les grammairiens de l'ancien français, dont Moignet (1976) et Buridant (2000), notent que cette différence l'emploi de l'auxiliaire existe déjà à date ancienne.

Les structures inaccusatives impersonnelles du français médiéval présentent une caractéristique particulière qui les distingue du français moderne : seul l'auxiliaire s'accorde avec l'explétif *il* alors que le participe s'accorde avec le syntagme postverbal, l'élément associé, comme en témoigne l'exemple suivant où l'accord féminin singulier du participe *venue* est déclenché par *nouvele* en position postverbale<sup>2</sup> :

- (4) Il m'est<sub>3p.s.</sub> venue<sub>f.s.</sub> une nouvele<sub>f.s.</sub> qui moult me doit plere et a vos aussi  
*Il m'est venue une nouvelle qui devrait me plaire beaucoup, et à vous aussi*  
(ARTU, 118, 7-8).

Nous faisons référence à ce phénomène par le terme d'**accord distribué** ; pour le français moderne, il s'agit d'**accord simple**, soit un seul accord pour l'auxiliaire et le participe passé déclenché par l'explétif *il* :

- (5) il m'est<sub>3p.s.</sub> venu<sub>m.s.</sub> une nouvelle

## 1.1 But de notre article

Dans cet article, nous entendons étudier l'évolution de la construction inaccusative en français médiéval à partir d'un corpus de textes en vers et en prose du 12<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle afin d'en dégager certaines caractéristiques générales : le rôle de la position du sujet dans le changement de l'ordre des mots et les faits d'accord du participe passé. Nous examinerons les diagnostics établis par Perlmutter (1978) et souvent contestés depuis lors, afin d'identifier la classe de verbes qui entrent dans cette construction, et nous discuterons du statut et de la position de l'objet 'déguisé'. Afin de déterminer si ces structures ont eu un rôle à jouer dans la perte de la configuration V2, nous étudierons en détail le comportement de leurs sujets. Nous fournirons une analyse selon laquelle la perte de l'**accord distribué** implique des changements majeurs dans la grammaire et suppose l'interaction de deux facteurs, soit la perte de la configuration V2, puisque cette dernière contraint la position du sujet, et le statut de l'auxiliaire qui participe à l'interprétation aspectuelle.

## 1.2 Particularités du français médiéval

Certaines caractéristiques du sujet en français médiéval en font une langue intéressante pour une étude des constructions inaccusatives. Tout d'abord, l'ordre des mots permet l'apparition d'un sujet en position postverbale et ensuite il s'agit d'une langue à sujet nul. Bien que son ordre de base soit SVO, l'ordre de surface se caractérise par une configuration où le verbe apparaît en seconde position (V2) (voir Adams 1987, Dupuis 1989, Marchello-Nizia 1999 entre autres). Ainsi un sujet peut occuper une position préverbale (6a) ou postverbale (6b) :

- (6) a. **Guenes li quens est** venez as herberges. ROLAND, v. 668.  
*Le comte Ganelon est venu au camp.*  
b. Desuz un pin en **est li reis** alez ROLAND, v. 165.  
*Le roi est allé sous le pin.*

La configuration V2 du français médiéval s'apparente à celle des langues germaniques en ce que généralement le sujet postverbal se trouve directement après le verbe et dans le cas des verbes à temps composé, le sujet occupe une position interverbale, comme on peut le voir en (6b) où le sujet *li reis* suit immédiatement la partie tensée du verbe, soit l'auxiliaire. On parle alors d'**inversion germanique**. Le sujet peut aussi être séparé du verbe (ou de l'auxiliaire dans le cas des temps composés) par différents éléments, tels un adverbe, un infinitif, un participe passé, ou encore tout un syntagme. On parle alors d'**inversion romane**. Les exemples suivants illustrent ce dernier type d'inversion :

- (7) a. Et apres ce **vint** d'aufrigue **un ami d'augustin** AUGUSTIN, p. 6.  
*ensuite un ami d'Augustin vint d'Afrique*  
b. **Es** en la court venu **I. messagier** AUBERON, p. 40.  
*Un messenger est venu à la cour*

La non-expression du sujet, ou sujet nul, constitue une deuxième caractéristique du français du Moyen Âge, voir l'exemple (8a). Par ailleurs, contrairement aux autres langues romanes qui connaissent une telle caractéristique, le français médiéval possède aussi un système pronominal non accentué pour chacune des personnes, y compris un pronom explétif (Moignet 1976). Le pronom peut apparaître devant ou après le verbe (8b) :

- (8) a. Au fort chastiau **sunt arivé** pro MEUNG, p. 116.  
*Ils sont arrivés au château fort*  
b. Sire, font **il**, puis que **il** vos plest, nous irons. ARTU, 5, 17-18.  
*Sire, disent-ils, nous y irons puisque tel est votre désir*

La présence d'un pronom explétif dans la grammaire du français médiéval explique pourquoi il n'est pas étonnant de retrouver des inaccusatives impersonnelles dès les débuts de la langue, bien que celles-ci soient rares.

Notre article s'organise comme suit. Nous discuterons, à la section 2, des différents tests élaborés qui permettent d'identifier les structures inaccusatives. La section 3 porte sur notre méthodologie et présente le corpus sur lequel nous avons poursuivi nos recherches. Les sections 4 et 5 décrivent respectivement les résultats de nos recherches sur la position du sujet et sur les constructions impersonnelles ainsi qu'une brève analyse de ceux-ci. Un commentaire conclusif fait l'objet de la section 6.

## 2 Identification des verbes inaccusatifs et enjeux pour le français

La distinction de deux classes de verbes intransitifs ne fait pas l'unanimité. Les nombreux travaux qui traitent de ces constructions depuis les trente dernières années attestent de la difficulté à les départager et à en fournir une analyse satisfaisante. Les caractéristiques sémantiques les plus marquantes de l'inaccusativité, tels l'expression de la téléicité, le changement d'état ou de localisation ne permettent pas toujours d'identifier clairement l'appartenance à cette classe et des zones floues subsistent<sup>3</sup>. Cette difficulté est particulièrement vraie dans le cas des langues anciennes où le recours à la connaissance intuitive du locuteur natif n'existe pas. Plusieurs travaux ont permis de dégager un ensemble de caractéristiques syntaxiques qui permettent d'identifier l'inaccusativité : le choix de l'auxiliaire *être*, la morphologie passive, la pronominalisation par *en*, les constructions participiales sans auxiliaire et les constructions impersonnelles (voir entre autres Burzio 1986, Belletti 1988 et Perlmutter 1978). Il est à noter qu'aucun test n'est parfaitement satisfaisant et plusieurs chercheurs, dont Sorace (2000) et Legendre & Sorace (2003) et Cadiot & al. (2004), ont montré que les tests ne sont pas toujours probants et ne permettent pas toujours d'établir des distinctions claires entre les verbes inaccusatifs et les verbes inergatifs. Il est aussi à noter que les critères peuvent varier selon les langues.

### 2.1 Les tests d'inaccusativité en français médiéval

Nous avons retenu trois critères syntaxiques, le choix de l'auxiliaire *être*, la pronominalisation par le pronom génitif « en » et la construction impersonnelle puisqu'ils sont plus faciles à opérer sur un corpus de langue ancienne.

#### 2.1.1 Le choix de l'auxiliaire *être*

Il s'agit d'une caractéristique définitoire des langues dont le système verbal possède deux auxiliaires, *avoir* et *être*, pour les temps composés. C'est le cas dans les langues romanes comme l'italien, le français ainsi que pour l'allemand et le néerlandais dans la famille des langues germaniques. En général, les constructions inaccusatives sont formées avec *être* alors que les inergatives sélectionnent *avoir*. La distribution des intransitifs de notre corpus confirme cette sélection. Les faits illustrés dans les exemples ci-dessous ne sont pas surprenants puisque l'auxiliaire *être* est déjà utilisé en latin dans les constructions inaccusatives (Lanly 1977, p. 7).

- |   |  |
|---|--|
| (9) Guenes li quens <b>est venuz</b> as herberges.<br><i>Le comte Ganelon est venu au camp.</i>         | (être = inaccusative)<br>ROLAND, v. 668. |
| (10) <b>Avez</b> vous bien <b>dormi</b> anuit, Pere ?<br><i>Avez-vous bien dormi cette nuit, Père ?</i> | (avoir = inergative)<br>GRISELDI, p.27.  |

Pourtant, les faits ne sont pas toujours aussi clairs. Signalons que dans le passage d'un état de langue à l'autre ou même d'une langue à l'autre, des verbes de sens proches peuvent ne pas se combiner avec le même

auxiliaire. (11) est un exemple où le verbe *mourir* a le sens de *tuer*, sens qu'il ne possède plus en français moderne.

- (11) Cels qu'il **unt mort**, ben les poet hom preiser ROLAND, v. 1683.  
*Ceux qu'ils ont tués, on peut bien les estimer*

En français médiéval, à l'instar du français moderne et d'autres langues romanes, un même verbe peut être régi par les deux auxiliaires. Ceci se produit quand on note un changement dans la structure argumentale. On sait qu'en français, *monter* est transitif avec *avoir* et exprime le changement de location avec *être* : *avoir monté les paquets / être monté par l'ascenseur* (français moderne). Les exemples en (12) montrent que ceci se vérifie aussi pour le français médiéval. En (12a), *monter* sous-catégorise un objet direct, donc transitif alors qu'en (12b) *monter* est employé de manière intransitive.

- (12) a. Dame, bien **ont monté** le mont GAUTIER DE COINCI, p. 15.  
b. Mais, avant que il **feust monté**, dist adieu à son hoste CLERIADUS, p. 134.

Toutefois, l'emploi d'un autre auxiliaire ne reflète pas toujours un changement dans la structure argumentale. Les verbes *arriver*, *aller* et *venir* appartiennent à la classe des inaccusatifs. Ainsi l'exemple en (13a), où *arriver*, qui a comme complément un locatif, *au fort chastiau*, s'emploie avec *être* ne pose aucun problème. Par ailleurs, l'exemple en (13b) est quelque peu surprenant puisqu'on retrouve l'auxiliaire *avoir* bien que le complément soit le même qu'en (13a), soit un locatif, *en Bethleem* :

- (13) a. Au fort chastiau **sunt arivé**, MEUNG2 p. 116.  
*Ils sont arrivés au château fort*  
b. car on m'a pour voir raconté / qu'en Bethleem, ceste cité, /  
**a tant venu** pour voir de gent / c'on ne peut trouver PALATINUS, p. 23.  
*car on m'a vraiment dit / qu'à Bethléem, cette cette cité, il est assurément*  
*venu tant de gens / qu'on ne peut trouver*

L'exemple suivant présente ceci de particulier, aucun complément n'accompagne les verbes *aller* et *venir* bien que ces deniers sélectionnent l'auxiliaire *avoir*.

- (14) A la nonain plorant revient Et tout li conte mot a mot / Comment **alé et venu ot**.  
*Il revient vers la none en pleurant et il lui raconte mot à mot quelles ont été ses*  
*allées et ses venues.* GAUTIER DE COINCI, p. 391.

On ne peut donc invoquer qu'un changement dans le choix de l'auxiliaire soit le résultat d'un changement structural. Il est à noter que cet exemple provient d'un texte en vers et que le choix de l'auxiliaire peut s'expliquer si on considère la rime, puisqu'alors l'auxiliaire *ot* rime avec *mot*. Buridant (2000, §49) mentionne une variation semblable pour les besoins de la rime dans l'expression du cas nominatif. Toutefois, ceci n'explique pas pourquoi la grammaire de l'ancien français permet une telle alternance en fin de vers. Une autre voie à explorer : la variation dans l'emploi des auxiliaires dans les différents dialectes du domaine d'oïl. Pour l'instant, soulignons que Gautier de Coincy (auteur de l'exemple 14) est un moine originaire de Soissons en Picardie. Une étude plus approfondie du comportement des auxiliaires dans d'autres textes d'origine picarde devrait permettre de jeter un éclairage sur la question.

### 2.1.2 La pronominalisation par le pronom *en*

La grande distinction entre les deux classes de verbes intransitifs réside dans leur structure respective. Les structures suivantes illustrent ces différences :

- (15) a. Inergatif : NP [<sub>VP</sub> V] : Jean court  
b. Inaccusatif : [<sub>VP</sub> V NP] : Jean arrive

En (15a), le sujet *Jean* occupe toujours la position du sujet alors que pour les inaccusatives, l'unique argument se trouve à la base en position d'objet (15b) pour ensuite monter en position préverbale. À cet égard, « les sujets des inergatifs sont de 'vrais sujets' (...); les sujets des inaccusatifs sont des objets directs 'déguisés'. » (Ruwet 1988). Dès lors, les inergatifs assignent un rôle thématique à leur sujet et les inaccusatifs à leur objet. Ce test prédit bien que le français, à l'instar de l'italien (Belletti & Rizzi 1981, Burzio 1986), permet à un nom quantifié d'être pronominalisé par *en* (*ne* en italien) si et seulement si le nom pronominalisé provient d'un complément en position d'objet :

- (16) a. Jean a mangé deux pommes.  
a'. Jean en a mangé deux. (en=pommes)  
b. Plusieurs d'entre eux ont mangé deux pommes.  
b'. \*Plusieurs en ont mangé deux pommes. (en = d'entre eux)

Ce phénomène s'observe aussi pour les verbes inaccusatifs (Legendre 1989), ce qui confirme l'origine postverbale de leurs sujets<sup>4</sup> :

- (17) a. La nouvelle formulation du règlement paraîtra demain.  
a'. La nouvelle formulation en paraîtra demain.  
b. La nouvelle formulation du règlement révoltera beaucoup de gens.  
b'. \*La nouvelle formulation en révoltera beaucoup de gens.

La pronominalisation par le pronom *en* provient clairement du complément dans les exemples suivants :

- (18) a. Et il i gardent maintenant, si trouverent qu'il leur **en failloit** trente et deus par conte  
*Et maintenant qu'ils y regardent, ils ont découvert qu'il leur en fallait trente deux* ARTU, 2, 14-15.  
b. Li rois avoit oï consonner que messires Gauvains **en avoit occis** plusieurs  
*Le roi avait entendu dire que messire Gauvain en avait tué plusieurs*  
ARTU, 3, 1-2.

Par ailleurs, l'exemple (19), où le pronom *en* qui se trouve devant le verbe *venir*, ne permet pas une interprétation aussi claire puisque deux interprétations sont possibles :

- (19) Or lessons Agravain fere ce que il a empris, **et se biens l'en vient**, si le praigne; **et se maus l'en vient**, il ne porra pas dire que ce soit par nos. ARTU, 87, 68-70.  
Interprétation 1 : *Or laissons faire à Agravain ce qu'il a entrepris, et si une récompense de cela lui vient, qu'il la reçoive ; et si un malheur de cela lui vient, il ne pourra pas dire que ce soit par nous.*  
Interprétation 2 : *Or laissons faire à Agravain...et si une récompense lui vient de cela, qu'il la reçoive ; et si un malheur lui vient de cela, il ne pourra pas dire que ce soit par nous.*

Dans la première interprétation, les pronoms *en* représentent un complément du sujet, *biens* (récompense) et *maus* (malheur) alors que dans la deuxième, ils tiennent lieu de complément du verbe *venir*. Nous retiendrons la deuxième interprétation puisque c'est celle-là qui est favorisée dans les cas d'ambiguïté. Buridant (2000, § 328) souligne qu'*en* pronominalise un complément avec les verbes de mouvement. Il est à souligner que tous les exemples que nous avons trouvés à ce jour sont ambigus.

### 2.1.3 Les constructions impersonnelles

La possibilité de former une construction impersonnelle caractérise les verbes inaccusatifs (cf. l'exemple 2b). Dans ces constructions, le pronom explétif *il* joue le rôle de sujet grammatical. Le sujet profond est alors considéré comme un associé. Voici quelques exemples de ces constructions en français médiéval :

- (20) a. il seroit huimés bien tens de reposer ... car il **est grant piece de la nuit alec** ...  
*il serait grand temps de vous reposer... car la nuit est très avancée* ARTU, 50, 14-15.  
b. Il m'**est venue** une nouvele qui moult me doit plere et a vos ausi;  
*Il m'est venu une nouvelle qui devrait nous plaire, à vous et moi* ARTU, 118, 7-8.
- (21) a. Mais n'a pas assez affere ... car il **vient guerre ou pais**... QUINZE JOIES, p. 92.  
*Mais il n'a rien à faire ... car le pays entre en guerre*  
b. et ne craignoe sinon qu'**il vint** des Almans COMMYNES, p.142.  
*je ne craignais rien sinon qu'il vint des Allemands*

Les constructions impersonnelles en français médiéval se révèlent très intéressantes pour notre étude. L'associé peut se trouver en position interverbale ou après le participe passé dans les cas où le verbe est conjugué à un temps composé (20). De plus, dans tous les cas de temps composé le participe passé s'accorde avec l'associé et non avec l'explétif en position sujet, comme c'est le cas en français moderne.

#### 2.1.4 Que conclure de ces tests pour le français médiéval ?

Tout d'abord, soulignons que le test de la pronominalisation par *en* ne s'est pas avéré très probant. Nous n'avons pas relevé dans notre corpus de cas clairs qui permettent de déterminer si ce test est opératoire en français médiéval puisque les faits observés sont difficilement interprétables. À notre avis, ceci relève du caractère même du test, qui en fait une construction très marquée, dès lors pratiquement impossible à trouver dans un corpus.

Pour ce qui est de la sélection de l'auxiliaire, les verbes inaccusatifs se conjuguent généralement avec *être* en français médiéval. Certains cas d'alternance dans le choix de l'auxiliaire en français médiéval fournissent des arguments où l'identification de la classe des inaccusatifs ne se réduit pas seulement aux seules propriétés du verbe, mais doit prendre en compte tout le prédicat. Que le verbe soit transitif (12) ou intransitif (13), l'évènement est télique. Ceci est en accord avec le modèle de Borer (2005) et les travaux de Van Hout (2004) selon lequel les prédicats téliques transitifs sélectionnent *avoir* alors que les téliques intransitifs sélectionnent *être*. Ces faits nous permettent de tirer ces premières conclusions : les constructions inaccusatives sont téliques et les verbes inaccusatifs de notre corpus s'emploient avec *être* aux temps composés. Cette conclusion rejoint celle de Sorace (2000) qui a démontré que l'emploi de l'auxiliaire *être* dans les constructions inaccusatives pouvait varier d'une langue à l'autre ou d'un dialecte à l'autre. Toutefois, elle reconnaît qu'il existe un ensemble de verbes pour lesquels il n'existe pas de variation (*core unaccusative*). La classe qu'elle a établie rejoint celle que nous avons retenue.

### 3 La classe de verbes

Moignet (1976, p. 183) a relevé que les verbes suivants de l'ancien français sélectionnent *être* pour les formes composées : *aler, arriver, venir, devenir, revenir, parvenir, survenir, partir, issir, avenir, mesavenir, mouvoir, entrer, cheoir, descendre, torner*. Nous avons retenu ces verbes pour notre étude, auxquels nous avons ajouté *passer, monter et remaindre*. Par ailleurs, nous avons éliminé de nos données leurs formes pronominales, les infinitifs, les impératifs et les occurrences dans lesquelles *aler* et *venir* servent à auxilier le verbe infinitif qui suit.

#### 3.1 Corpus

Notre étude a été réalisée à partir de textes en vers et en prose qui couvrent l'ancien (12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> s.) et le moyen français (14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles)<sup>5</sup>. Nous avons analysé, pour la période de l'ancien français, deux œuvres complètes : *La chanson de Roland*, texte en vers du début du 12<sup>e</sup> siècle tiré du corpus « Modéliser le

Changement : les Voies du Français (MCVF) » et *La mort le roi Artu*, roman en prose du début du 13<sup>e</sup> siècle qui fait partie de la Base du Français Médiéval (BFM). Pour la période du moyen français, nous avons utilisé le corpus du Centre d'Analyse en Syntaxe Historique (CASH) qui est constitué d'extraits de textes en vers et en prose et les *Mémoires* de Commines de la fin du 15<sup>e</sup> siècle (corpus MCVF). Notre choix a entre autres été guidé par le fait que tous ces textes ont été entièrement ou partiellement codifiés, ce qui permettait un meilleur repérage des constructions inaccusatives.

### 3.2 Méthodologie

Les verbes inaccusatifs retenus ont été annotés à l'aide du logiciel SATO (logiciel développé par F. Daoust, Centre d'Analyse de Textes par Ordinateur de l'Université du Québec à Montréal<sup>6</sup>) avec un ensemble d'étiquettes accolées au verbe et qui permettent de déterminer le type de sujet ainsi que sa position.

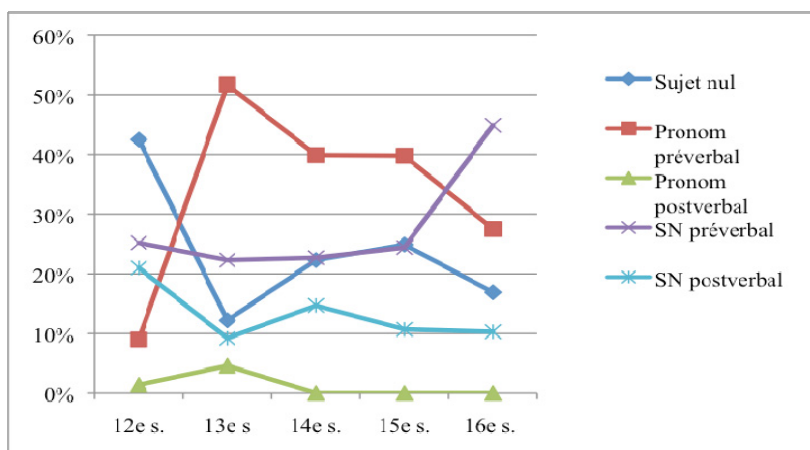
- (22) a. Dame, se vos le vouliez souffrir, **ge iroie** (suj=p1) a cel tornoiement.  
*Ma Dame, si vous le permettiez, je participerais à ce tournoi* ARTU, 8, 08-09.  
b. Et quant pro explétif **vint** (suj=a31) au jor que la reine dut respondre de sa fiance.  
*Et quant vint le jour où la reine dû rendre compte de sa fidélité*  
ARTU, 142,17-18.  
c. A ces paroles **vint** (suj=i7) leanz **li chevaliers** qui a l'assemblee devoit aler  
*Après que ces paroles furent prononcées, entra dans la pièce le chevalier qui devait assister à la réunion.* ARTU 12, 27-28.

Les étiquettes composites représentent le type, la position et la personne du sujet. *P* s'emploie pour un sujet en position préverbale, *a* pour un sujet absent et *i* pour un sujet inversé. Les chiffres réfèrent à la personne du sujet. Nous avons utilisé le chiffre 31 pour le pronom impersonnel *il* et le 7 pour un sujet nominal. Les exemples en (22) illustrent notre codification : l'étiquette *p1* indique sujet préverbal de 1<sup>re</sup> personne (22a), *a31* un sujet explétif nul (22b) et *i7* sujet nominal postverbal (22c).

## 4 Étude du sujet

### 4.1 V2 et position du sujet

Les graphiques 1, 2 et 3 résument la distribution du sujet dans les constructions inaccusatives. N'ont pas été comptabilisées les structures coordonnées à sujet nul et les constructions dont le sujet est le relatif *qui*. Avant de présenter nos résultats, rappelons que *La chanson de Roland*, qui représente le 12<sup>e</sup> siècle, est composée en vers alors que *La mort le Roi Artu*, rédigé au 13<sup>e</sup> siècle, est un texte en prose et que le corpus des 14<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècles se compose d'extraits textes en vers et en prose. Le graphique suivant présente l'expression du sujet dans les structures inaccusatives dans notre corpus :



Graphique 1 : Distribution du sujet avec les verbes inaccusatifs

Le graphique 1 nous permet de conclure que le sujet pronominal n'apparaît pratiquement jamais en position postverbale. On n'en relève que trois cas dans *Roland*, ce qui représente 1,4% des sujets dans les constructions inaccusatives de ce texte. Ce pourcentage s'apparente à celui des 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles. Seules les données du 13<sup>e</sup> siècle montrent un taux quelque peu plus élevé, soit 4,6%. Pour expliquer cette différence, on peut mettre de l'avant deux hypothèses : 1) cette distinction relève d'une différence vers / prose entre nos données du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> siècle ; 2) *La mort le roi Artu* constitue un texte atypique à cet égard. Nous retiendrons la deuxième hypothèse pour l'instant, car nos données vont dans le même sens que celles exposées dans Gosselin (1990). Sur les 6 748 sujets de son corpus de moyen français, Gosselin ne décompte que 148 sujets pronominaux postposés, soit un taux de 2,1%. Ces résultats s'apparentent à ceux que nous avons trouvés dans *Roland*.

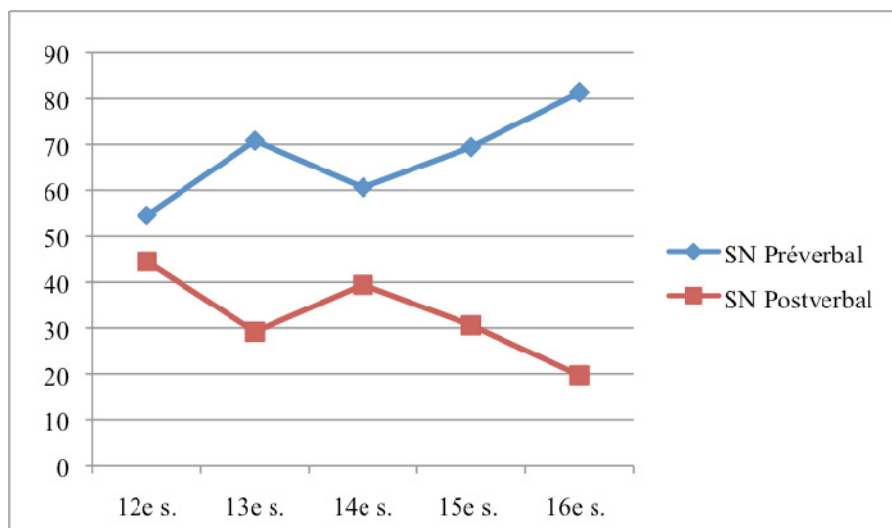
Si on s'attarde au sujet pronominal préverbal, il est intéressant de noter qu'à partir du 13<sup>e</sup> siècle, le taux se stabilise entre 40% et 50 %. Encore ici, nous pourrions attribuer la différence entre le 13<sup>e</sup> siècle d'une part et les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles d'autre part au caractère particulier d'*Artu* ou au caractère mixte de notre corpus des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. Par ailleurs, pour ce qui est de la chute qui s'observe au 16<sup>e</sup> siècle, nous n'avons pas d'explication pour l'instant.

Ce graphique met aussi en lumière une montée importante du sujet nominal en position préverbale à compter du 15<sup>e</sup> siècle, alors que sa position derrière le verbe se stabilise autour de 10%. Peut-on alors supposer que cette montée illustre la perte de la configuration V2 à partir du 15<sup>e</sup> s. ou à tout le moins deux grammaires en concurrence ? Pour répondre à cette question, une étude plus fine de la position des sujets s'impose.

## 4.2 Position du sujet nominal

Le graphique 2 se limite à la distribution des sujets nominaux. Cette dernière s'apparente à celle du graphique 1, où nous avons remarqué une stabilisation des sujets préverbaux dès le 13<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs en ne tenant compte que de la distribution des sujets nominaux, il devient clair que dès le 13<sup>e</sup> siècle, la position préverbale est privilégiée.





Graphique 2 : Position des sujets nominaux dans les structures inaccusatives

Ainsi nos données, tant pour les sujets nominaux que pour les sujets pronominaux, montrent que la configuration V2 est en régression dès le 13<sup>e</sup> siècle, du moins dans les constructions inaccusatives. Plusieurs travaux sur l'ancienne langue ont souligné ce changement dans la grammaire de la phrase française (Adams 1987, Dupuis 1989, Marchello-Nizia 1999, Rouveret 2004). Par ailleurs, les auteurs ne s'entendent pas tous sur la période où le changement a eu lieu ; Adams le situe à la fin du Moyen Âge alors que Marchello-Nizia considère que le 13<sup>e</sup> siècle marque la fin de V2. Nos données confirment les conclusions de cette dernière.

La proportion non négligeable de sujets nominaux postverbaux entre les 14<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles reste tout de même intrigante, car suite à la perte de V2, on ne s'attend pas à retrouver des sujets postverbaux. Qui plus est, on ne devrait plus retrouver d'inversions germaniques, soit des structures où le sujet postverbal se trouve directement derrière le verbe ou l'auxiliaire puisque plusieurs analyses développées pour rendre compte de V2 au cours des dernières décennies (Adams 1987, Dupuis 1989, de Bakker 1997, Rouveret 2004) proposent que le verbe monte dans la périphérie gauche de la phrase, expliquant la position postverbale du sujet. La structure en (23b) proposée par Rouveret (2004) rend compte de la position du sujet à la droite du verbe :

- (23) a. El palais est **li chiers faés** entré AUBERON, p. 37.  
*Dans le palais le cerf enchanté est entré*  
 b. [<sub>DisP</sub> XP [<sub>Dis</sub>] [<sub>Force</sub> ...] [<sub>FinP</sub> el palais [<sub>Fin</sub> est<sub>i</sub>] [<sub>IP</sub> li chiers faés... t<sub>i</sub>... entré]]]<sup>7</sup>

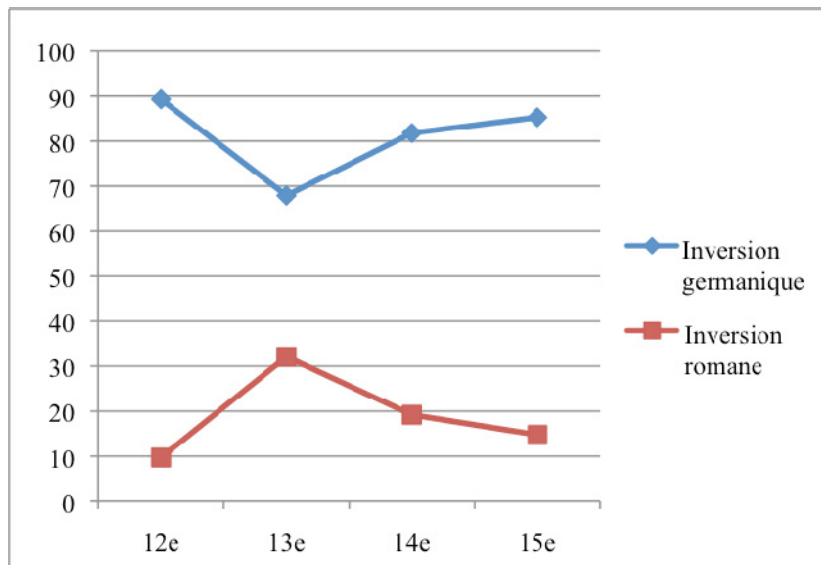
Dès lors, si V2 disparaît et que le verbe ne se monte plus dans la périphérie gauche, comment rendre compte de la présence du sujet nominal postverbal ?

Pour mieux comprendre ce qui se passe et puisque le français moderne permet toujours des inversions dites romanes caractérisées par un sujet, généralement lourd, rejeté en finale de phrase, nous avons donc départagé les deux types d'inversions dans notre corpus afin de déceler une augmentation des inversions romanes à la fin du Moyen Âge, ce qui expliquerait des faits observés dans le graphique précédent. Nous avons procédé en deux temps. Tout d'abord, nous n'avons comparé que la position du sujet postverbal pour ensuite étudier les types de sujets : lourds ou légers, étant donné que cette variable influence le rejet du sujet en français moderne. Pour les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles, dans les cas ambigus, c'est-à-dire lorsque le sujet postverbal se trouve directement après le verbe et en finale de proposition, nous avons considéré ces exemples comme des cas d'inversion romane :

(24) Et en **issoit tres grant oudeur.**

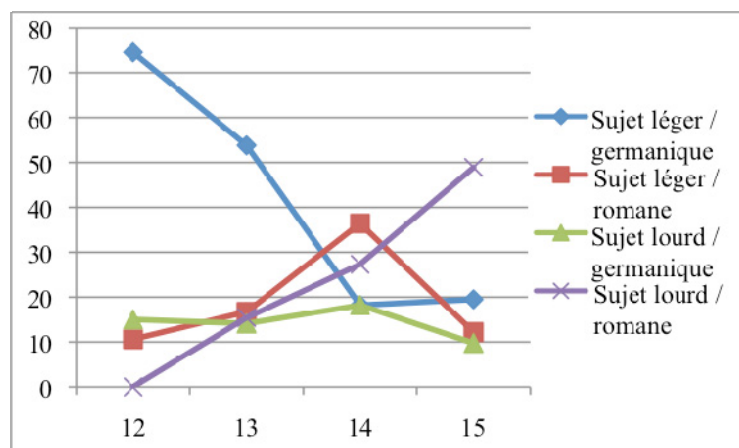
AUGUSTIN, p. 13.

Le graphique 3 montre que les deux types d'inversions sont à peu près stables. Encore ici, seules les données du 13<sup>e</sup> siècle diffèrent quelque peu. Ainsi la distinction inversion romane / inversion germanique ne révèle rien du lien entre la position du sujet en relation avec la perte de la configuration V2.

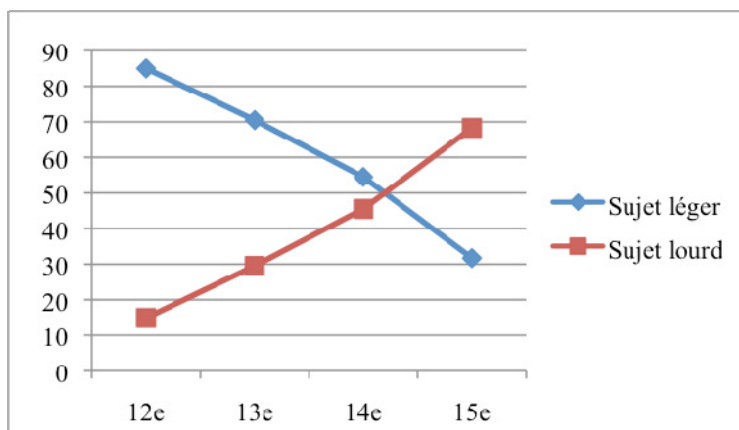


Graphique 3 : Inversion romane et germanique

Les graphiques 4a et 4b illustrent aussi la distribution du sujet postverbal, mais ici nous avons introduit une nouvelle variable : la lourdeur du sujet. Par sujet lourd nous entendons tout nom accompagné d'un complément prépositionnel ou d'une subordonnée, alors que nous avons considéré qu'un nom accompagné ou non d'une épithète constituait un sujet léger.



Graphique 4a : Lourdeur du sujet et type d'inversion



Graphique4b : Lourdeur du sujet et type d'inversion

La lecture de ces graphiques permet de constater deux changements majeurs. Tout d'abord, la chute des sujets légers en position postverbale est remarquable ; ceci est particulièrement vrai dans les cas d'inversions germaniques, et ce, tout au long de la période étudiée. L'autre changement important est la montée de l'inversion romane tout au long des derniers siècles de la période médiévale, bien que nous puissions noter une diminution importante de l'inversion romane des sujets légers. Cette situation s'apparente à celle que Ingham (2008) avait relevée pour l'anglo-normand.

Notre étude sur les types de sujet et leurs positions dans les structures inaccusatives révèle donc que ne tenir compte que de la position du sujet n'est pas suffisant pour comprendre les changements qui ont affecté la syntaxe de la phrase à la fin du Moyen Âge, mais qu'il nous faut aussi prendre en considération les types de sujet : légers ou lourds. Notre étude montre aussi que l'inversion germanique dans les structures inaccusatives confirme que la configuration V2 est en concurrence avec une nouvelle grammaire qui se met en place dès le 13<sup>e</sup> siècle.

Ainsi tout au long de la période de l'ancien français, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, on peut analyser les structures inaccusatives selon la configuration V2 puisque la position du sujet est 'germanique', ce qui est cohérent avec la montée du sujet dans la périphérie gauche de la proposition tel qu'illustré par la structure en (23b) et que nous reprenons ici :

- (25) a. El palais est entrés li chiers faés. AUBERON, p. 37.  
b. [<sub>DisP</sub> XP [<sub>Dis</sub>] [<sub>Force</sub> ...] [<sub>FinP</sub> el palais [<sub>Fin</sub> est] [<sub>IP</sub> li chiers faés...entrés  
(structure selon Rouveret 2004)

À partir du moyen français (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles), on passe de la configuration V2 à une configuration SVO, de sorte que la position du sujet postverbal ne s'explique plus par la montée du verbe. Elle est tributaire d'un autre facteur : la lourdeur du constituant. La position 'romane' du sujet s'analyse comme en français moderne.

Passons maintenant aux constructions inaccusatives impersonnelles et examinons tout d'abord le comportement du pronom explétif.

## 5 Constructions inaccusatives impersonnelles

Nous avons vu à la section 2.1.3, que les constructions impersonnelles constituent un test de l'inaccusativité révélateur et, qui plus est, un test fiable pour le français médiéval. Le tableau 1, ci-dessous, illustre la distribution du pronom explétif *il* dans les structures inaccusatives entre les 12<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles.

Siècle	Explétif nul	Explétif préverbal	Explétif postverbal	Total
12 <sup>e</sup> s.	3	0	0	3/214 (1,4%)
13 <sup>e</sup> s.	49	39	8	96/892 (10,4%)
14 <sup>e</sup> s.	18	12	0	30/278 (10,8%)
15 <sup>e</sup> s.	30	17	0	47/382 (12,3%)
16 <sup>e</sup> s.	4	6	0	10/136 (7,4%)
				186/1902

Tableau 1 : Expression du sujet explétif dans les structures inaccusatives

- (26) a. En ceste tere n'est<sub>pro.expl</sub> remés chevaler / Ne seit occis... (explétif nul)  
*En cette terre, il n'est resté aucun chevalier qui ne soit mort.*  
ROLAND, v. 2797-98.
- b. **Il** avenoit aucune chose (explétif préverbal)  
*Il avint quelque chose*  
GRISELDI, p. 26.
- c. car autant come g'i demorai m'i avint **il** toute boneürté (explétif postverbal)  
*aussi longtemps que j'y suis resté, je me suis senti très heureux*  
ARTU, 123, 11-12.

Il ressort clairement que les structures inaccusatives impersonnelles sont rares au 12<sup>e</sup> siècle, mais que dès le 13<sup>e</sup> siècle, le nombre de structures inaccusatives impersonnelles augmente, pour se stabiliser autour de 10%<sup>8</sup>. Cette conclusion est d'autant plus importante que dans les langues à sujet nul, tel l'italien, l'explétif nul n'existe pas. Ces constructions confirment donc le caractère particulier de l'ancien français.

### 5.1 Développement des constructions impersonnelles dans notre corpus

Plusieurs travaux, dont ceux de Belletti (1988) et de Lasnik (1992) ont montré qu'une structure inaccusative impersonnelle se caractérise par la présence d'un élément associé non défini. Cette caractéristique a aussi été notée par les grammairiens pour français moderne (voir entre autres Riegel & al. 2004) :

- (27) a. Il est arrivé trois femmes.  
b. \*Il est arrivé les femmes.

Même si un verbe inaccusatif accepte un sujet impersonnel, cela ne permet pas pour autant d'identifier la construction inaccusative impersonnelle. Qu'en est-il du français médiéval ? Les données de notre corpus montrent que les inaccusatives impersonnelles présentent des différences si on les compare à celles du français moderne. Tout d'abord, si on s'attarde aux verbes qui sont impliqués dans la construction, il est remarquable que le verbe *advenir* (et ses composés *mesadvenir*, *suradvenir*) est de loin le plus fréquent dans la construction impersonnelle, et ce, tout au long du Moyen Âge. On constate donc une moins grande variété de verbes impliqués. De plus *advenir* apparaît majoritairement dans la construction *il advint que...*

Si on ne prend en compte que les structures où l'associé est un syntagme nominal indéfini, on obtient 29 cas sur 196 pour tout notre corpus. Le tableau 2 résume les résultats obtenus pour les constructions inaccusatives où l'explétif *il* est associé à un syntagme indéfini. Le très petit nombre d'occurrences relevé pour ces structures fait en sorte que les conclusions que nous tirons devront être validées sur un plus large corpus.

	Construction avec SN indéfini	Construction autre	Pourcentage
12 <sup>e</sup> s.	3	0	3 (100%)
13 <sup>e</sup> s.	5	91	96 (5%)
14 <sup>e</sup> s.	7	23	30 (23%)
15 <sup>e</sup> s.	12	35	47 (25%)
16 <sup>e</sup> s.	2	8	10 (20%)

Tableau 2 : Types de constructions inaccusatives impersonnelles

Les exemples (28) à (32) illustrent ces structures. Il est à noter que pour les exemples relevés dans *La chanson de Roland*, Moignet les a tous traduits avec un sujet impersonnel.

12<sup>e</sup> siècle : 3/3 (100%)

- (28) De cest message nos **avendra** pro explétif **grant perte**. ROLAND, v. 335.  
*De ce message, il nous viendra une grande perte*

13<sup>e</sup> siècle : 5/96 (5%)

- (29) car autant come g'i demorai m'i **avint il toute boneürté** ARTU, 123, 11-12.  
*aussi longtemps que j'y suis resté, je me suis senti très heureux*

14<sup>e</sup> siècle : 7/30 (23%)

- (30) et si nus i **vient** pro explétif **des gloutons** PALATIN, p. 19.  
*alors il vint des brigands*

15<sup>e</sup> siècle : 12/47 (25%)

- (31) et **venoit** pro explétif **de piteuses lettres** en chiffre et à grant difficulté  
*Des lettres touchantes et encodées nous parvenaient avec grande difficulté*  
 COMMYNES, 8, p. 221.

16<sup>e</sup> siècle : 2/10 (20%)

- (32) Et pour ce qu'**il m'en est venue une** au deuant digne de n'etre mise en oubly  
*Et puisque j'en ai déjà reçu une qui ne doit pas être oubliée* NAVARRE, p. 25.

La construction progresse en moyen français. À compter du 14<sup>e</sup> siècle, 20% des structures inaccusatives impersonnelles présentent un associé indéfini. Par ailleurs, le petit nombre d'occurrences ne nous permet pas d'affirmer que nous sommes en présence d'un changement par rapport à l'ancien français et que le moyen français serait le témoin d'un changement dans la grammaire des inaccusatives impersonnelles.

Mais nous ne sommes pas encore en présence de la construction inaccusative telle qu'on la retrouve en français moderne puisque dans tous les cas où l'inaccusatif apparaît sous la forme du participe passé, il s'accorde avec l'associé, tel que l'illustre l'exemple (32). Il est à souligner que le participe passé s'accorde toujours avec l'associé dans TOUT notre corpus. La langue n'a connu aucun changement à cet égard entre les 12<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles.

## 5.2 Accord distribué : accord du participe passé avec l'associé

Certaines études (dont Sportiche 1998) soutiennent que dans toutes constructions où *être* joue le rôle d'auxiliaire, le verbe s'accorde avec le sujet, soit un fait d'**accord simple**. Qui plus est, *être* et le *participe passé* forment le verbe. Si une telle analyse est vraie pour le français moderne, comment alors rendre compte

des faits du français médiéval où dans les structures impersonnelles, le participe passé s'accorde non pas avec le pronom explétif, mais bien avec l'élément associé postverbal, soit un fait d'**accord distribué** ? Pour rendre compte de l'**accord distribué**, nous proposons que tout au long de la période médiévale, *être* régisse une proposition réduite qui contient le participe passé. Ainsi, *être* et le *participe passé* ne forment pas le verbe. Deux arguments militent en faveur de cette proposition : les faits d'accord dans les constructions avec *avoir* + *participe passé* et la position du sujet.

### 5.2.1 Faits d'accord avec *avoir*

Dupuis (1989) et Dupuis & Dufresne (2004) ont montré qu'en français médiéval le participe conjugué avec *avoir* s'accorde très majoritairement avec l'objet, quelle que soit la position relative de l'objet par rapport au participe. Ainsi, en (33a), le participe *deservie* s'accorde avec *mort* qui se trouve en position interverbale, soit entre *avoir* et le participe passé, alors qu'en (33b), le participe s'accorde avec *vallez* qui est à la droite du participe passé

- (33) a. Certes, fet aucuns de leanz, de ce fet a ele **mort**<sub>acc. f.s.</sub> **deservie**<sub>acc.f.s.</sub>  
*Quelqu'un dans la salle affirma que pour ce elle méritait la mort.*  
ARTU 62, 64-65.  
b. Je vous demande, belle dame, pour quoy vous avés **envoiez les vallez** dehors.  
QUINZE JOIES, p. 52.

Les structures dénotent alors à la fois l'aspect accompli du présent et un temps passé, comme en français moderne. Cette proposition est en accord avec plusieurs grammairiens de l'ancienne langue. Dès lors, *avoir* n'a pas toujours le statut d'auxiliaire, mais conserve son sens possessif, même dans les temps composés. Il forme une périphrase verbale avec le participe passé. Ce dernier est engendré dans une proposition réduite régie par *avoir* qui contient aussi le complément direct. Celui-ci se déplace dans la position de spécificateur de la proposition réduite et déclenche l'accord du participe passé.

Pour rendre compte de la perte du présent de l'accompli, Dupuis & Dufresne (2004) adoptent les structures suivantes adaptées de Roberts & Roussou (1999), selon qui *avoir* aurait été soumis à un processus de grammaticalisation au cours du Moyen Âge :

- Structure de présent accompli (français médiéval)

(34) [... [<sub>ASP</sub> AUX<sub>1</sub> ... [<sub>TP</sub> ... t<sub>1</sub> ... [<sub>VP</sub> ... t<sub>1</sub> ... [<sub>XP</sub> ... PARTICIPE PASSÉ...]

- Simplification structurale : résultat du «bleaching» d'AVOIR (français moderne)

(35) [... [<sub>TP</sub> AUX<sub>+ASP</sub> ... [<sub>VP</sub> ... PARTICIPE PASSÉ...]

Une fois cette grammaticalisation accomplie, *avoir* + *participe passé* forment le verbe au passé composé et dénotent un passé. Pour rendre compte de l'accord distribué des structures inaccusatives impersonnelles, nous proposons ici une analyse similaire pour ces structures.

### 5.2.2 Accord du PP avec l'associé avec *être*

Rappelons qu'il existait en latin des constructions analytiques (temps composés) qui utilisaient *être*. Ces constructions s'apparentent à celles avec *avoir* en ce qu'elles permettent d'exprimer le perfectif. Sur cette base, nous proposons qu'il existe un parallélisme de structures dans les constructions analytiques avec *avoir* et *être*. Dans les deux cas figure une proposition réduite.

Par ailleurs lorsqu'*avoir* régite cette dernière, l'objet ne peut pas se déplacer plus loin que le SPEC de la proposition réduite (voir structure 35) parce que l'objet doit être différent de l'agent ce qui n'est pas le cas

avec *être*. L'objet 'déguisé' peut, soit rester sous le SPEC de AgrO, tel que proposé par Kayne (1989), soit monter dans une position compatible pour recevoir un cas, comme dans la structure suivante :

(36) [<sub>ForceP</sub> el palais [<sub>Force</sub> e] [<sub>FP</sub> t [<sub>F</sub> est ] [<sub>FinP</sub> li chiers faés [<sub>Fin</sub> t ] [<sub>IP</sub> t t t...entrés

Si la position XP de FinP est remplie, le syntagme nominal peut occuper une position postverbale sans la présence de l'explétif. Ainsi, l'accord du participe passé en français médiéval se réalise toujours dans une proposition réduite, qu'elle soit régie par *avoir* ou *être*. Une telle analyse suppose un nombre plus important de positions de spécificateurs pour accueillir le sujet. Avec la perte de V2 et la grammaticalisation des auxiliaires, la position interverbale de l'associé sera impossible ainsi que l'accord de participe avec ce dernier.

## 6 Conclusion

Notre étude sur un corpus de plus de 400 000 mots se montre très révélatrice à maints égards. Pour ce qui est de tests de l'inaccusativité, celui de l'auxiliaire reste le plus fiable pour notre étude parce qu'il y a peu de variation. Ceci confirme les observations de Sorace (2000). En étudiant les constructions impersonnelles inaccusatives, nous avons pu montrer qu'elles existent depuis le 12<sup>e</sup> siècle et que leur développement est lent au 13<sup>e</sup> pour ressembler de plus en plus à ce qu'on trouve en français moderne à partir du 14<sup>e</sup> siècle. Ces ressemblances sont à relier à la perte de la configuration V2 et du sujet nul. Notre analyse permet aussi de rendre compte des différents types d'inversion en français médiéval et de leur rôle dans la perte de V2.

Notre analyse jusqu'ici présente une explication unifiée de l'accord du participe passé en français médiéval : celui avec l'objet direct dans les constructions avec *avoir* et celui avec les associés dans les inaccusatives avec *être*.

## Références bibliographiques

- Adams, M. (1987). *Old French, Null Subjects, and Verb Second Phenomena*. Thèse de doctorat, UCLA.
- Alexiadou, A., E. Anagnostopoulou & M. Everaert (réds.) (2004). *The Unaccusativity Puzzle. Explorations of the Syntax-Lexicon Interface*. New York : OUP.
- Belletti, A. (1988). The Case of Unaccusatives. *Linguistic Inquiry*, 19, 1, 1-34
- Belletti, A. (1999). «Inversion» as focalization and related questions. *CatWPL* 7, 9-45.
- Borer, H. (2005). *Structuring Sense, volume 2: The normal course of Events*. New York : Oxford University Press.
- Buridan C. (2000). *Nouvelle grammaire de l'ancien français*. Paris : SEDES.
- Burzio, L. (1986). *Italian Syntax: A Government-Binding Approach*, Dordrecht: D. Reidel Publishing.
- Cadiot, P., F. Lebas & Y.-M. Visetti (2004). Verbe de mouvement, espace et dynamique de constitution. *Histoire, Epistémologie, Langage* (HEL), 26, 1, 7-42.
- Combettes, B. & C. Marchello-Nizia (2010). La périodisation en linguistique historique : la cas du français préclassique. in B. Combettes, C. Guillot, E. Oppermann-Marsaux, S. Prévost & A. Rodríguez Solominos (réds.) *Le changement en français. Études de linguistique diachronique*. Berne : Peter Lang, 129-43.
- D'Alessandro, R. & I. Roberts (2008). Movement and Agreement in Italian Past Participles and Defective Phases. *Linguistics Inquiry*, 30, 3, 477-91.
- de Bakker, C. (1997). *Germanic and Romance Inversion in French. A Diachronic Study*. Den Haag: HIL Dissertation 31.
- Dupuis, F. (1989). *L'expression du sujet dans les propositions subordonnées en ancien français*. Thèse de doctorat. Université de Montréal.

- Dupuis F. & M. Dufresne (2004). *Temps et aspect du français médiéval au français moderne*. Communication présentée au Colloque Diachro-2, Paris.
- Eguzkita, A. & G. A. Kaiser (1999). Postverbal subjects in Romance and German: Some notes on the Unaccusative Hypothesis. *Lingua*, 109, 195-219.
- Gosselin, D. (1990). *Le sujet dit « inversé » en moyen français*. Mémoire de maîtrise. Université du Québec à Montréal.
- Hoekstra, T. & R. Mulder (1990). Unergatives as copular verbs: locational and existential predication. *The Linguistic Review*, 7, 1-79.
- Hulk, A. (1989). La construction impersonnelle et la structure de la phrase. *Recherches linguistiques de Vincennes*, 18, 59-79.
- Kayne, R. (1989). Facets of Romance past participle agreement. in Paola Benincà (éd.) *Dialect variation and the theory of grammar*. p. 85-103. Dordrecht: Foris. (réimpression Kayne, R. (2000), *Parameters and universals*, 25-39. Oxford: Oxford University Press).
- Labelle, M. (1992). La structure argumentale des verbes locatifs à base nominale, *Linguisticae Investigationes*, 16, 2, 267-315.
- Lanly, A. (1977). *Morphologie historique des verbes français*. Paris, Bordas.
- Lasnik, H. (1992). Case and expletives: notes toward a parametric account. *Linguistic Inquiry*, 23, 381-405.
- Legendre, G. & A. Sorace (2003). Auxiliaires et intransitivité en français et dans les langues romanes. in D. Godard (éd.) *Les langues romanes: problèmes de la phrase simple*. Paris: CNRS Editions, 185-233.
- Marchello-Nizia, C. (1999). *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*. Paris : Ophrys.
- Moignet G. (1976). *Grammaire de l'ancien français*. Paris : Klincksieck.
- Moro, A. (1997). *The Raising of Predicates*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Perlmutter, D.M. (1978). Impersonal Passives and the Unaccusativity Hypothesis. in *Proceedings of the Fourth Annual Meeting of the Berkeley Linguistic Society*. Berkeley Linguistic Society, University of California, Berkeley, 157-189.
- Rigel, M., C. Pellat & R. Rioul (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Quadriga / PUF.
- Rizzi, L. (1997). The fine structure of the left periphery. in L. Haegeman (éd.) *Elements of Grammar. Handbook of Generative Syntax*. Dordrecht: Kluwer, 281-337.
- Roberts, I. & A. Roussou (1999). A formal approach to grammaticalisation. *Linguistics*, 37, 1011-1041.
- Rouveret, A. (2004). Les clitiques pronominaux et la périphérie gauche en ancien français. *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, XCIX, 1, 181-237
- Sorace, A. (2000). Gradients in auxiliary selection with intransitive verbs. *Language*, 76, 4, 859-889.
- Sorace, A. (2004). Gradience at the Lexicon-Syntax Interface: Evidence from Auxiliary Selection and Implications for Unaccusativity. in A. Alexiadou, E. Anagnostopoulou & M. Everaert (reds.) *The Unaccusativity Puzzle. Explorations of the Syntax-Lexicon Interface*. New York: OUP.
- Sorace, A. & M. Cennamo (1999). *Semantic constraints on unaccusativity : evidence From Paduan*. Ms. University of Naples & University of Edinburgh.
- Sportiche, D. (1998). *Partitions and Atoms of Clause Structure: Subjects, Agreement, Case and Clitics*. London: Routledge.
- Van Hout, A. (2004). Unaccusativity as Telicity Checking. in A. Alexiadou, E. Anagnostopoulou & M. Everaert (reds.) *The Unaccusativity Puzzle. Explorations of the Syntax-Lexicon Interface*. New York: OUP.



## Corpus

### 12<sup>e</sup> siècle

*La Chanson de Roland*, éd. Guy Moignet, Paris, 1970, Bordas. (ROLAND)

### 13<sup>e</sup> siècle

*L'Atre Périlleux, roman de la table ronde*, éd. Brian Woledge, 1936, Champion. (ARTPER)

*La Mort le Roi Artu*, éd. Jean Frappier, Genève, 1954, Droz (TLF.). (ARTU)

Gautier de Coinci : *Les Miracles de Nostre Dame*, éd. V. Frederic Koenig, tome premier, Genève, Droz, 1966 (2e éd.) ;  
tome deuxième, Genève, Droz, 1961 ; tome troisième, Genève, Droz. (GAUTIER DE COINCI)

Jean de Meung : *Le Roman de la Rose*, éd. Felix Lecoy, Paris, 1965, 3. vol, Champion (MEUNG)

### 14<sup>e</sup> siècle

*Le roman d'Auberon*, éd. Jean Subrenat, Droz, Genève, 1973. (AUBERON)

*La passion du Palatinus, mystère du XIV<sup>e</sup> siècle*, éd. Grace Frank, H. Champion, Paris, 1922. (PALATINUS)

Jean de Vignay : *La vie de St-Augustin*, , à partir du manuscrit. (AUGUSTIN)

*Bérinus, roman en prose du XIV<sup>e</sup> siècle*, volume 1, éd. R. Bossuat, SATF, Paris, 1931. (BERINUS)

*Les Miracles de Notre-Dame par personnages*, éd. G. Paris et U. Robert, SATF, Paris, 1876. (MIRACLES)

Jean d'Arras : *Mélusine*, éd. L. Stoff, Université de Dijon, Picard, Paris, 1932. (MELUSINE)

Jehan de Joinville : *La vie de Saint Louis*, , éd. Noël Corbett, Naaman, Sherbrooke, 1977. (JOINVILLE)

*L'estoire de Griseldis, en rimes et par personnages*, pub. Mario Roques, Droz, Genève et Minard, Paris, TLF, 1957.  
(GRISELDI)

Jehan de Froissart : *Chroniques*, dernière rédaction du premier livre, éd. Georges T. Diller, Droz, Genève, 1972.  
(FROISSART)

### 15<sup>e</sup> siècle

Christine de Pizan : *Le livre du corps de Policie*, éd. R.H. Lucas, TLF, Droz, Genève, 1967. (POLICIE)

*Les .XV. joies de mariage*, éd. J. Rychner, Droz, Genève, 1967. (QUINZE JOIES)

Christine de Pizan : *Le livre de mutacion de Fortune*, éd. S. Solente, Picard, SATF, Paris, 1959. (MUTATION)

*Cleriadus et Meliadice, roman en prose du XV<sup>e</sup> siècle*, éd. G. Zink, Droz, Genève, 1984. (CLERIADUS)

*Les cent nouvelles nouvelles*, éd. F.P. Sweetser, Droz, Genève, 1966. (CNNA)

*L'Abuzé en court*, éd. R. Dupuis, Droz, Genève, 1973. (ABUZE)

Pierre Chastellain : *Le temps perdu, le temps recouvré*, tiré de « Les Œuvres de Pierre Chastellain et de Vaillant », éd. R.  
Deschaux, Droz, Genève, 1982. (CHASTELLAIN)

Vaillant : *Le débat des deux sœurs*, tiré de « Les Œuvres de Pierre Chastellain et de Vaillant », éd. R. Deschaux, Droz,  
Genève, 1982. (VAILLANT)

Charles d'Orléans : *Poésies*, éd. Pierre Champion, Honoré Champion, Paris, 1982 (réimpression de l'édition de 1923).  
(ORLEANS)

Philippe de Commynes : *Mémoires*, Tome III, éd. Joseph Calmette, Honoré Champion, Paris, 1925. (COMMYNES)

*La farce de Maistre Pathelin*, éd. J.-C. Aubailly, CDU et SEDES, Paris, 1979. (PATHELIN)

Jean de Batallier : *La vie de St-Augustin*, édition en cours par Brenda Dunn-Lardeau. (AUGUSTIN)

Antoine de la Salle : *Jehan de Saintré*, éd. J. Misrahi et Ch.A. Knudson, Droz, TLF, Genève, 1965. (SAINTRE)

#### 16<sup>e</sup> siècle

Jean Robertet : *Œuvres*, éd. Margaret Zsuppàn, Droz, Genève, 1970. (ROBERET)

André de la Vigne : *La ressource de la chrestienté*, éd. Cynthia J. Brown, CERES, Montréal, 1989. (CHRESTIENTE)

Marguerite de Navarre : *Nouvelles*, éd. Y. Le Hir, PUF, Paris, 1967. (NAVARRÉ)

Jacques Peletier du Mans : *L'art poétique*, imp. J. de Tourmes, Lyon, 1555. (PELETIER)

Jehan Marot : *Le voyage de Gênes*, éd. Giovanna Trisolini, Droz, Genève, 1974. (GENES)

Louise Labé : *Débat de Folie et d'Amour*, tiré de « Œuvres complètes », éd. F. Rigolot, Flammarion, Paris, 1986. (LABE)

Michel de Montaigne : *Essais*, éd. Pierre Villey, PUF, Paris, 1978. (MONTAIGNE)

Clément Marot : *Oeuvres poétiques*, tome 1, éd. G. Defaux, Classiques Garnier, Bordas, 1990. (MAROT)

---

© Nous remercions les relecteurs de leurs commentaires judicieux. Cet article a été réalisé dans le cadre du projet (412-2004-1002) des Grands travaux de recherches concertés : Les voies du français, sous la direction de France Martineau, Université d'Ottawa.

<sup>1</sup> Si on y ajoute un complément locatif, les constructions avec un verbe inergatif deviennent toutefois acceptables (Labelle 1992, Hulk 1989, Legendre & Sorace 2000, Hoekstra & Mulder 1990) : (i) *Il mange beaucoup de gens dans ce restaurant*, mais (ii) *\*Il parle beaucoup de gens à Marie*.

<sup>2</sup> Les abréviations des textes se trouvent sous **Corpus** dans la bibliographie.

<sup>3</sup> Grevisse & Goose 2008 §813.

<sup>4</sup> La construction inaccusative s'apparente à celle des passives en ce que son sujet est aussi dérivé d'une position postverbale. Les faits de pronominalisation illustrés en (18) sont les mêmes pour les deux constructions.

<sup>5</sup> Nous employons cette terminologie par commodité. Les travaux récents de Combettes & Marchello-Nizia (2010) sur le français préclassique montrent toutefois que cette terminologie ou périodisation est à revoir.

<sup>6</sup> Ce logiciel peut être utilisé à partir du lien suivant: <http://www.ling.uqam.ca/ato/>.

<sup>7</sup> *DisP* signifie 'Dislocate Phrase' où la projection domine un élément disloqué ; Force est le lieu où est codé le type de la proposition, interrogative, relative, ou déclarative et Fin est une abréviation du terme anglais *Finite*, donc une projection qui domine un verbe à temps fini ou conjugué.

<sup>8</sup> D'aucuns pourraient noter le taux peu élevé de constructions inaccusatives impersonnelles, toutefois il est à noter que ces structures ne sont pas très fréquentes en français moderne (Eguzkitz & Kaiser 1999).